



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/727
S/1996/1035
11 décembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante et unième session
Point 16 de l'ordre du jour
NOMINATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante et unième année

Lettre datée du 10 décembre 1996, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès
de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la lettre datée du 10 décembre 1996 que le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies a adressée au Président du Conseil de sécurité au sujet de l'attribution du poste de Secrétaire général par roulement entre les régions (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 16 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Ukraine
auprès de l'Organisation
des Nations Unies

(Signé) Anatoli M. ZLENKO

ANNEXE

Lettre datée du 10 décembre 1996, adressée au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de
l'Organisation des Nations Unies

Dernièrement, au regard de la question de la nomination du Secrétaire général, qui est en cours d'examen, l'attribution du poste politique et administratif le plus élevé de l'Organisation des Nations Unies par roulement entre les régions est devenue une question de principe.

C'est dans ce contexte que la déclaration que vous avez faite le 4 décembre 1996 au nom du Conseil de sécurité revêt une importance particulière. Vous avez fait observer à cette occasion que le Groupe des États d'Afrique et les divers pays qui le composent avaient en priorité le droit de présenter leur candidature à ce poste. Ainsi, le Conseil de sécurité a confirmé l'existence de fait du principe du roulement qui fait déjà partie intégrante du système et constitue une pratique courante à l'Organisation et dans la conduite des activités menées dans le cadre des Nations Unies, notamment l'élection du plus haut fonctionnaire de l'Organisation.

À cet égard, je tiens à appeler votre attention sur le fait que durant les années d'existence de l'ONU, le Groupe des États d'Europe orientale est le seul Groupe régional à n'avoir jamais été représenté à ce poste de haute responsabilité. En conséquence, l'Ukraine part du principe que, lors des prochaines élections au poste de Secrétaire général, qui doivent se tenir en 2001, le Conseil de sécurité fera preuve de cohérence et confirmera à nouveau le droit prioritaire qu'ont les membres de ce groupe, dont le nombre a beaucoup augmenté, de présenter leur candidature.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre aux membres du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Ukraine
auprès de l'Organisation
des Nations Unies

(Signé) Anatoli M. ZLENKO
